



## DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAFI

### Cadre national d'investissement de la République gabonaise

**Adopté lors du CA 17 le 13 novembre 2020**

**EB.2020.21**

Considérant:

- La Lettre d'intention signée entre la République gabonaise et CAFI le 27 juin 2017 and le premier Avenant signé le 22 septembre 2019, et plus précisément l'allocation jusqu'à CENT CINQUANTE millions de dollars américains du Fond CAFI pour payer les réductions d'émissions exprimées en tonnes de CO2 eq, suivant les termes du dit Avenant ;
- Le fait que cet Avenant prévoit, avant paiement, que le Gabon élabore un Cadre national d'investissement détaillé pour le réinvestissement des paiements axés sur les résultats ;
- Le fait qu'une première version de ce Cadre d'investissement ait été présentée au Conseil d'administration lors de sa 16<sup>ème</sup> réunion ;

Le Conseil d'administration

1. Note les progrès effectués par la République gabonaise pour répondre aux exigences pour des paiements basés sur les résultats
2. Prie le Gouvernement de bien vouloir répondre aux commentaires transmis par le Conseil d'administration et préparer une matrice de réponse.